



RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
RETURN BIDS TO:

Agence Parcs Canada – Registre central
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario K6H 6S3

Numéro de télécopieur :
1-877-558-2349

Questions et Réponses #1 À:

APPEL D'OFFRES
INVITATION TO TENDER

Soumission à: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Commentaires - Comments

Raison sociale et adresse du fournisseur / de l'entrepreneur
Vendor/Firm Name and Address

Bureau de distribution - Issuing Office

Agence Parcs Canada
Service national de passation des marchés
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario K6H 6S3

Sujet – Title Système d'information pour la gestion des ressources culturelles – Agence Parcs Canada		Date 2 mai 2016
No. de l'invitation - Solicitation No. 5P300-15-5039	No. de réf du client - Client Ref. No. S/O	
No de reference de SEAG - GETS Reference No. S/O		
L'invitation prend fin - Solicitation Closes RÉVISÉE : at – à 02:00 PM on – le 1 juin 2016	Fuseau horaire - Time Zone HEURE NORMALE DE L'EST (HNE)	
F.A.B. - F.O.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Adresser toute demande de renseignements à : - Address Inquiries to: Lynn Kalp (lynn.kalp@pc.gc.ca)		
No de téléphone - Telephone No. : 613-938-5803	No de télécopieur - Fax No.:	
Destinations des biens, services et construction: Destination of Goods, Services, and Construction:		
Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur Vendor/Firm Name and Address		
No de téléphone - Telephone No. : _____		
No de télécopieur - Facsimile No. : _____		
Adresse courriel – Email address : _____		
Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm		
_____ Signature		_____ Date

Questions et Réponses #1

Q1. EXIGENCES OBLIGATOIRES — Le tableau de réponse 1 (page 5) fait renvoi à M15 Marquages — il n'y a aucune définition/explication du marquage dans l'EDT (page 17).

R1. l'exigence M15 « Marquages » n'est désormais plus une exigence obligatoire.

Q2. Le point 4.2 de l'EDT « *Instructions portant sur les exigences cotées à l'intention des soumissionnaires* », page 18, prévoit que « les soumissionnaires doivent limiter leur réponse à chacune des exigences cotées à un strict maximum de 500 mots, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ». Veuillez préciser :

- Si cela signifie un total de 500 mots pour une exigence telle que 4.3 a) à e) ou 500 mots pour 4,3 a), 500 mots pour 4.3 b), 500 mots pour 4.3 c) et ainsi de suite.

R2. Lorsqu'une exigence comporte plusieurs parties, le soumissionnaire a droit à 500 mots pour chaque partie.

À titre d'exemple :

4.3 a) 500 mots

b) 500 mots

c) 500 mots

d) 500 mots

e) 500 mots

- De quelle façon les images et les tableaux sont-ils comptés dans le compte des mots?

Tant qu'il s'agit de véritables diagrammes et NON de texte sous forme de captures d'écran ou autres procédés semblables, les images et les tableaux ne sont pas inclus dans le compte de mots. Les images et les tableaux ne peuvent servir à remplacer du texte. Ils ne peuvent que l'accompagner.

- Les soumissionnaires peuvent-ils inclure des liens hypertextes dans leurs réponses?

Non, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à inclure des liens hypertexte dans leur réponse à des exigences obligatoires cotées ou à des caractéristiques et fonctionnalités supplémentaires.

Q3. Il y a de nombreuses incohérences concernant la numérotation des exigences cotées entre l'EDT et le tableau de réponse 3. Parmi ces incohérences :

R3. Le document modifié est ci-joint.

Prière de se reporter au tableau de réponse 3 révisé

- Les exigences R4.1 et R4.2 de l'EDT ne figurent pas dans le tableau de réponse 3
- *Copie de champs* correspond à l'exigence R4.17 dans l'EDT, mais à l'exigence R4.19 dans le tableau de réponse 3
- Le tableau de réponse 3 renvoie à l'exigence R4.35, mais L'EDT ne contient aucune exigence correspondante.

Toute soumission devrait être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 1-877-558-2349.

• Il existe plusieurs autres incohérences du genre, mais celles-ci ne sont pas énumérées. Veuillez fournir des précisions au sujet de ces incohérences.

Q4. Pourriez-vous nous préciser toutes les dates autres que la date de limite de réponse à la DDP, telles que la date limite pour la présentation des démos, les dates estimatives de décision, de négociation du marché, entre autres ?

R4. Date estimative pour la présentation des démos : 4e semaine de juin.

Dates estimatives de décision : Mi-juillet

Dates estimatives de négociation du marché : Fin juillet, début août

Q5. Pourrions-nous obtenir des réponses à nos questions au fur et à mesure que nous les posons, ce qui nous aiderait à répondre, ou est-ce que les réponses à nos questions nous seront fournies à une date précise?

R5. Toutes les questions et réponses doivent être affichées sur le site Web Achatsetventes.gc.ca

Q6. Page 38 : R7.12 : Le système doit pouvoir prendre en charge un minimum de 30 usagers simultanés. Sommes-nous tenus de fournir des renseignements quant à la tarification pour 30 usagers simultanés ou plus (40, 50, etc.)?

R6. Nous n'exigeons aucun renseignement sur la tarification dans l'EDT.

Q7. Le tableau des réponses 1 contient l'exigence M15 « *Marquage des extrants* ». Cette exigence n'est pas décrite dans l'Énoncé des travaux. Pourriez-vous fournir des explications relatives à cette exigence?

R7. M15 ne constitue plus une exigence obligatoire.

Q8. Le tableau des réponses 2 « *Critères sur l'expérience professionnelle et l'identification des ressources* » ne contient pas de tableaux de réponse pour R1.5 Expérience démontrée du soumissionnaire relativement à des systèmes axés sur la gestion de services de conservation ou R1.6 Expérience relative à la formation. Sommes-nous tenus de fournir des réponses à ces exigences?

R8. Expérience démontrée du soumissionnaire relativement à des systèmes axés sur la gestion de services de conservation et R1.6 Expérience relative à la formation ne sont plus des exigences cotés nécessaire. Aucun points ne seront attribués.

Q9. Est-il nécessaire de présenter la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité avec notre proposition ou est-ce que cette liste nous est fournie uniquement à titre informatif? Pourriez-vous nous envoyer un exemplaire plus lisible de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité? La liste accompagnant la DDP est très floue.

R9. Cette liste n'est fournie qu'à titre informatif.

Q10. Pour pouvoir fournir une estimation des coûts pour la conversion des données échantillon de Parcs Canada, il est nécessaire de passer en revue un exemplaire complet des données échantillon. Serait-il possible d'obtenir un exemplaire des données dans un des formats suivants? MS Access; Microsoft Excel; CSV; ou .bak

R10. Pas disponible en ce moment. Nous ne demandons pas spécifiquement pour des estimés de migration de données ce qui est requis est un taux journalier pour des travaux supplémentaires. S.v.p. voir :

Modèle de données de la collection archéologique - Archaeological_Collection_data_model.pdf

Modèle de données de la collection historique - Historical Collection data model.pdf